

Annexe E: Exigences minimales envers les centres de performance

EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
	LLZ	RLZ		NLZ			
Organisateur	Un ou plusieurs membres de la FST; l'homologation se fait via une convention de prestations avec la FST.	Un ou plusieurs membres de la FST se réunissent ensemble en une forme juridique d'organisation librement choisie (p.ex. une association, une coopérative, une fondation, une SA etc.). L'homologation en tant que CRP s'effectue via l'octroi d'un label.		Le service Sport d'élite/PdR s'occupe de l'organisation du CNP. L'homologation du CNP est obtenue par une convention de prestations avec SO.			
Rôle de l'organisateur	Il prend en charge l'ensemble de la responsabilité et s'assure des infrastructures nécessaires.	L'organisateur CRP supporte l'entière responsabilité (organisation et finances) du CRP. Via le «responsable» désigné, il dirige les tâches de coordination des différents services, des infrastructures (stands de tir, salles de sport, garde-robes et salles de cours), des sites d'apprentissage, des écoles ainsi que des soins médicaux. L'organisateur garantit la mise à disposition des infrastructures nécessaires selon le présent concept. L'organisateur CRP présente un rapport d'activité à la Commission de la Relève de la FST.		L'organisateur CNP supporte l'entière responsabilité (organisation et finances) du CNP. Via le Chef du Sport d'élite/PdR, il dirige les tâches de coordination des différentes divisions, des conditions d'emploi des athlètes du CNP, des infrastructures (terrains de tir, salles de sport, vestiaires et salles de théorie), de la situation du logement des athlètes, des sites d'apprentissage, des écoles et de la formation ainsi que des soins médicaux. L'organisateur garantit la mise à disposition des infrastructures nécessaires selon le présent concept. Lors de l'entretien annuel de la Fédération qui a lieu avec SO, l'organisateur CNP rend un rapport sur les activités au CNP.			
Infrastructure	Stands de tir: • Carabine/Fusil: 10/50/300m • Pistolet: 10/25/50m Place pour les exercices de motricité sportive	Stands de tir pour des activités de tir tout au long de l'année pour au moins quatre places de promotion et plus: • Carabine/Fusil: 10/50m • Pistolet: 10/25m • Stations pour le diagnostic de performance, notamment SCATT Salle de sport et salle de musculation avec espalier, matériel d'entraînement décidé par l'entraîneur de référence Pour les athlètes externes, le site-label et/ou la FST organisent des logements dans des familles d'accueil où ils offrent des collocations gérées.		Stands de tir pour des activités de tir tout au long de l'année pour au moins vingt places de promotion et plus: • Carabine/Fusil: 10/50m • Pistolet: 10/25m • Stations pour le diagnostic de performance, notamment SCATT, la mesure du profil de pression sur la queue de détente, Vicon, la plaque de mesure des forces, la mesure des forces de contact, l'installation de tir de réglage 10m et 50m Salle de sport et salle de musculation avec espalier, matériel d'entraînement décidé par l'entraîneur de référence Pour les athlètes mineurs du CNP, le service du Sport d'élite et de la Promotion de la Relève organise des logements dans des familles d'accueil où offre des collocations gérées. Lors de leur séjour au CNP, les athlètes du CNP occupent une chambre toute l'année à Macolin.			
EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M

Annexe E: Exigences minimales envers les centres de performance

EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
	LLZ	RLZ		NLZ			
Personnes	<ul style="list-style-type: none"> Entraîneur de La Relève (Moniteur J+S avec complément Sport de performance) dans le rôle de l'entraîneur de référence Moniteur J+S de statut B en tant qu'entraîneur adjoint Coach J+S 	<ul style="list-style-type: none"> Un entraîneur Sport de performance Swiss Olympic comme entraîneur de référence mis à disposition par la FST Moniteur J+S avec complément Sport de performance (ancien entraîneur de La Relève) en tant qu'entraîneur Moniteur J+S de statut B ou C en tant qu'entraîneur ou entraîneur de réserve Responsable FST formé Responsable d'installation 		<ul style="list-style-type: none"> Chef du service Sport d'élite et Promotion de La Relève Chef CNP Chef de la division Promotion de La Relève Chef de la division Fusil Chef de la division Pistolet Chef de la division Science du sport et Diagnostic de performance Entraîneur du Sport d'élite en tant qu'entraîneur de référence Entraîneur du Sport de performance en tant qu'assistant Moniteur J+S avec complément Sport de performance (ancien entraîneur de La Relève) en tant qu'assistant Médecin de la Fédération Physiothérapeutes Assistance aux athlètes 			
Partenariat	Un partenariat peut être effectué avec une école de sport dans la mesure où le CLP est rattaché à un CRP.	<ul style="list-style-type: none"> Ecoles de sport et sites d'apprentissage favorables au sport Médecin sportif ou centre medical Psychologues du sport 		<ul style="list-style-type: none"> Sport d'élite de l'armée suisse Swiss Olympic OFSP Equipementiers 			
Financement	L'organisateur CRP se finance lui-même, et reçoit des contributions supplémentaires provenant de la Promotion de la Relève de la FST.	L'organisateur CRP se finance lui-même, et reçoit des contributions supplémentaires provenant de la Promotion de la Relève de la FST. La contribution des athlètes du CRP est prélevée annuellement par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève (jusqu'à 3000 CHF). Selon les services fournis par le CRP (notamment installation de tir en intérieur 25/50m, psychologie du sport, offre de fitness, assistance aux athlètes, diagnostic de performance, SCATT, heures d'entraînement supplémentaires, solutions de logement pour les athlètes, solutions pour les déplacements aux entraînements et aux concours, créer des solutions scolaires et de formation, engagement accru, etc.) selon la convention de prestations FST-CRP, une partie des coûts sera défrayée par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève. Le montant est redéfini chaque année en raison du budget, du calcul effectif des coûts et du rapport annuel/d'activité du CRP.		Le service Sport d'élite et Promotion de la Relève de la FST se finance via les contributions de SO, des membres, des bienfaiteurs et des sponsors. Une contribution des athlètes peut être prélevée annuellement par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève de la FST (jusqu'à 3000 CHF).			
EXIGENCE	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M